



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.237/L.24/Add.1
14 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Onzième session
New York, 6-17 février 1995
Point 11 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ, Y COMPRIS LES RECOMMANDATIONS
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa onzième session

Rapporteur : M. Maciej SADOWSKI (Pologne)

Additif

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

B. Organisation des travaux

Ajouter le paragraphe suivant après le paragraphe 13 :

... À la 4e séance plénière, le 13 février, les Coprésidents des Groupes de travail I et II ont rendu compte de l'examen des points de l'ordre du jour dont ils étaient respectivement chargés.

III. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 22 :

... À la 4e séance plénière, le 13 février, une déclaration a été faite au nom des organisations non gouvernementales s'intéressant à l'environnement.

V. QUESTIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

31. À sa 1re séance, le 6 février, le Groupe de travail I a, compte tenu de l'article 46 du règlement intérieur du Comité, maintenu la décision qu'il avait prise à la deuxième session (A/AC.237/9, par. 25) tendant à ce que ses réunions

soient publiques à moins qu'il n'en décide autrement. Il a tenu ... séances publiques, du 6 au ... février, ainsi qu'un certain nombre de réunions et consultations officielles.

32. Aux 1re et 2e séances du Groupe de travail, le 6 février, le Président du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique a répondu aux questions posées par les représentants au sein du Groupe de travail, sur la base de l'exposé qu'il avait fait antérieurement devant le Comité.

A. Premier examen des informations communiquées par chacune des parties visées à l'annexe I de la Convention

1. Examen de la question

33. Le Groupe de travail I a examiné le point 7 a) à sa 2e séance, tenues le 6 février, ainsi qu'à ses 3e et 4e séances, tenues le 7 février. Il était saisi des documents ci-après, qui ont été présentés par un représentant du secrétariat intérimaire :

a) Compilation et synthèse des communications nationales soumises par les parties visées à l'annexe I (A/AC.237/81);

b) Premier examen des informations communiquées par chacune des parties visées à l'annexe I de la Convention : aperçu des questions que le Comité devra examiner (A/AC.237/82);

c) Premier examen des informations communiquées par chacune des parties visées à l'annexe I de la Convention : observations reçues des parties et d'autres États membres (A/AC.237/Misc.42);

d) Note du secrétariat intérimaire sur l'état de la situation en ce qui concerne les communications initiales des parties visées à l'annexe I de la Convention (A/AC.237/INF.16/Rev.2);

e) Résumés analytiques des communications nationales (A/AC.237/NC/1 à 14).

34. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de 19 États, dont l'un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Une déclaration a également été faite par l'observateur d'une organisation non gouvernementale.

35. Après avoir examiné les textes présentés par les Coprésidents (A/AC.237/WG.I/L...), le Groupe de travail I, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter le projet de conclusions du Comité et les projets de recommandations à la première session de la Conférence des parties sur le point à l'examen.

2. Conclusions

36. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté les conclusions suivantes concernant sur le point 7 a).

37. Le Comité a remercié le secrétariat intérimaire ainsi que les experts et organisations qui lui avaient apporté leur concours d'avoir préparé la compilation et la synthèse des communications nationales qui figure dans le document A/AC.237/81. Il s'agissait d'un document qui présentait un intérêt essentiel pour les débats de la onzième session et de la première session de la Conférence des parties, notamment ceux qui seraient consacrés à l'examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphe 2, alinéas a) et b), afin de déterminer s'ils sont adéquats. La préparation du document de synthèse a été considérée comme une première étape prometteuse du processus d'examen et une bonne base de départ pour les examens approfondis qui commenceront sous peu.

38. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à la même séance, a également adopté la recommandation ... concernant la préparation et la présentation des communications nationales des parties visées à l'annexe I de la Convention, ainsi que la recommandation ... concernant l'examen des communications initiales soumises par les parties visées à l'annexe I à la Convention, qui doivent être présentées à la première session de la Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

B. Examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphe 2, alinéas a) et b), afin de déterminer s'ils sont adéquats

1. Examen de la question

39. Le Groupe de travail I a examiné le point 7 b) de sa 4e à sa 7e séance, tenues du 7 au 9 février. Il était saisi des documents suivants :

a) Examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphe 2, alinéas a) et b), afin de déterminer s'ils sont adéquats : compilation annotée (A/AC.237/83) ;

b) Examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphe 2, alinéas a) et b), afin de déterminer s'ils sont adéquats : observations reçues des parties et d'autres États membres (A/AC.237/Misc.43 et Add.1).

40. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de 36 États, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

41. Après avoir examiné les textes présentés par les Coprésidents (A/AC.237/WG.I/L...), le Groupe de travail I, à sa ... séance, tenue le ... février, a recommandé au Comité d'adopter un projet de décision sur ce point.

2. Conclusions

42. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la décision ... concernant l'examen des engagements prévus à l'article 4, paragraphe 2, alinéas a) et b), afin de déterminer s'ils sont adéquats, dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

C. Critères relatifs à une application conjointe de la Convention

1. Examen de la question

43. Le Groupe de travail I a examiné le point 7 c) à ses 7e, 8e et 9e séances, tenues les 9 et 10 février. Il était saisi d'un document contenant les observations reçues des parties et d'autres États membres concernant les critères relatifs à une application conjointe de la Convention (A/AC.237/Misc.44), qui a été présenté par un représentant du secrétariat intérimaire.

44. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de 22 États, dont l'un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. Après avoir examiné les textes établis par les Coprésidents (A/AC.237/WG.I/L...), le Groupe de travail I, à sa ... séance, le ... février, a recommandé au Comité d'adopter un projet de décision sur ce point.

2. Conclusions

46. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la décision ..., dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

D. Questions méthodologiques

1. Examen de la question

47. Le Groupe de travail I a examiné le point 7 d) à sa 2e séance, tenue le 6 février. Il était saisi d'une note du secrétariat intérimaire sur les questions méthodologiques (A/AC.237/84).

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 États, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

49. Après avoir examiné un texte présenté par les Coprésidents (A/AC.237/WG.I/L.25), le Groupe de travail I, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de recommandation à soumettre à la première session de la Conférence des parties.

2. Conclusions

50. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la recommandation ... concernant les questions méthodologiques, qui doit être présentée à la première session de la Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

E. Les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention

1. Examen de la question

51. Le Groupe de travail I a examiné le point 7 e) à ses 9e, 10e et ... séances, tenues les 10, 14 et ... février. Il était saisi d'une note du secrétariat intérimaire sur les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention (A/AC.237/85).

52. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de [12] États, dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Une déclaration a également été faite par l'observateur d'une organisation non gouvernementale.

53. Après avoir examiné un texte présenté par les Coprésidents (A/AC.237/WG.I/L...), le Groupe de travail I, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de recommandation à soumettre à la première session de la Conférence des parties.

2. Conclusions

54. Sur la recommandation du Groupe de travail I, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la recommandation ... concernant les fonctions des organes subsidiaires créés par la Convention, qui doit être présentée à la première session de la Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

VI. QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MÉCANISME FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES À LA CONVENTION

55. À sa 1re séance, le 6 février, le Groupe de travail II a, compte tenu de l'article 46 du règlement intérieur du Comité, maintenu la décision qu'il avait prise à sa deuxième session (A/AC.237/9, par. 36) tendant à ce que ses réunions soient publiques à moins qu'il n'en décide autrement. Le Groupe de travail II a tenu ... séances publiques, du 6 au ... février, ainsi qu'un certain nombre de réunions et consultations officieuses.

56. À la 2e séance du Groupe de travail, tenue le 6 février, le Directeur général du FEM a répondu aux questions posées par les représentants au sein du Groupe de travail, sur la base de l'exposé qu'il avait fait antérieurement devant le Comité.

A. Application de l'article 11 (Mécanisme financier), paragraphes 1 à 4

i) Directives concernant les priorités de programme, les critères d'agrément et les politiques, ainsi que la détermination de "la totalité des surcoûts convenus"

1. Examen de la question

57. Le Groupe de travail II a examiné le point 8 a) i) à ses 4e, 5e, 6e et 8e séances, tenues les 7, 8 et 14 février. Il était saisi des documents ci-après, qui ont été présentés par un représentant du secrétariat intérimaire :

a) Application de l'article 11 (Mécanisme financier) – Aperçu préliminaire des questions que le Comité devra examiner (A/AC.237/86);

b) Éléments à inclure dans les arrangements dont conviendraient la Conférence des parties et l'entité ou les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier (A/AC.237/87);

c) Transfert de techniques (A/AC.237/88);

d) Application de l'article 11 (Mécanisme financier) : document de réflexion du Groupe des 77 et de la Chine sur le format que les parties non visées à l'annexe I de la Convention doivent utiliser pour communiquer les informations (A/AC.237/Misc.40); et

e) Application de l'article 11 (Mécanisme financier) : texte des Coprésidents et communications reçues des gouvernements (A/AC.237/Misc.41 et Add.1).

58. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de ... États, dont l'un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

59. Après avoir examiné un texte présenté par les Coprésidents, le Groupe de travail II, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de recommandation à soumettre à la première session de la Conférence des parties.

2. Conclusions

60. Sur la recommandation du Groupe de travail II, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la recommandation ... sur les directives concernant les priorités de programme, les critères d'agrément et les politiques, ainsi que la détermination de la "totalité des surcoûts convenus",

qui doit être présentée à la première session de la Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

ii) Modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier

1. Examen de la question

61. Le Groupe de travail II a examiné le point 8 a) ii) à ses 3e, 4e, 7e et 8e séances, tenue les 7, 9 et 14 février. Il était saisi d'une note du secrétariat intérimaire sur les éléments à inclure dans les arrangements dont conviendraient la Conférence des parties et l'entité ou les entités de mise en oeuvre du mécanisme financier (A/AC.237/87), qui a été présentée par un représentant du secrétariat intérimaire.

62. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de ... États, dont l'un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

63. Après avoir examiné un texte présenté par les Coprésidents (A/AC.237/WG.II/L.10), le Groupe de travail II, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de recommandation à soumettre à la première session de la Conférence des parties.

2. Conclusions

64. Sur la recommandation du Groupe de travail II, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la recommandation ... sur les modalités des relations fonctionnelles entre la Conférence des parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, qui doit être soumise à la première session de la Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

B. Examen du maintien des dispositions transitoires visées au paragraphe 3 de l'article 21

1. Examen de la question

65. Le Groupe de travail II a examiné le point 8 b) à ses 2e, 3e et 5e séances, tenues les 6, 7 et 8 février. Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents ci-après, qui ont été présentés par un représentant du secrétariat intérimaire :

a) Application de l'article 11 (Mécanisme financier) – aperçu préliminaire des questions que le Comité devra examiner (A/AC.237/86);

b) Rapport sur la deuxième réunion du Conseil du FEM : note du secrétariat intérimaire (A/AC.237/89).

66. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de 20 États, dont l'un s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

67. Après avoir examiné un texte proposé par les Coprésidents (A/AC.237/WG.2/L.9), le Groupe de travail II, à sa 8e séance, tenue le 14 février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de recommandation à soumettre à la première session de la Conférence des parties.

2. Conclusions

68. Sur la recommandation du Groupe de travail II, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté la recommandation ... sur le maintien des dispositions transitoires visées au paragraphe 3 de l'article 21, qui doit être soumise à la première Conférence des parties et dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

VII. OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES À LA CONVENTION

1. Examen de la question

69. Le Groupe de travail II a examiné le point 9 à ses 7e, 8e et ... séances, tenues les 9 et 14 février. Il était saisi d'une note du secrétariat intérimaire sur le programme de coopération concernant la Convention sur les changements climatiques (A/AC.237/90 et Add.1 à 3). Elle a été présentée par un représentant du secrétariat intérimaire qui, avec des représentants du PNUE, de l'UNITAR et du FEM, a répondu aux questions posées.

70. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de ... États.

71. Après avoir examiné un texte proposé par les Coprésidents, le Groupe de travail II, à sa ... séance, tenue le ... février, a proposé au Comité d'adopter sur ce point un projet de...

2. Conclusions

72. Sur la recommandation du Groupe de travail II, le Comité, à sa ... séance plénière, tenue le ... février, a adopté ...

[à compléter]

VIII. QUESTIONS DE PROCÉDURE ET QUESTIONS JURIDIQUES

A. Règlement intérieur de la Conférence des parties et des organes subsidiaires établis par la Convention

[à compléter]

B. Examen des annexes à la Convention

1. Examen de la question

73. Le Comité a examiné le point 4 à sa 2e séance plénière, le 8 février 1995.

74. Le représentant de la République tchèque a fait savoir au Comité que son gouvernement avait l'intention de présenter une proposition officielle visant à modifier l'annexe 1 à la Convention de manière à y inclure la République tchèque en tant que l'un des États successeurs de l'ex-Tchécoslovaquie. Conformément à l'article 16, il aviserait le secrétariat de ladite proposition. Il comptait également notifier prochainement au Dépositaire, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, son intention d'être lié par les dispositions des alinéas a) et b).

2. Conclusions

75. Le Comité a noté que cette question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des parties.

IX. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTARIAT PERMANENT ET DISPOSITIONS
VOULUES POUR SON FONCTIONNEMENT

76. Le Comité a examiné ce point à ses 2e, 3e, 4e et ... séances plénières, les 8, 10, 13 et ... février. À la 2e séance plénière, le 8 février, seuls les représentants des pays qui avaient offert d'accueillir le secrétariat permanent ont pu faire des déclarations à ce sujet. À la 3e séance plénière, le 10 février, le Président a présenté les conclusions du Groupe de contact chargé d'examiner la question du secrétariat permanent (A/AC.237/79/Add.5). Il a proposé d'examiner les différents alinéas de ce point de l'ordre du jour en commençant par le dernier, proposition que le Comité a acceptée.

A. Liens institutionnels

[à compléter]

B. Règles de gestion financière de la Conférence des parties
et des organes subsidiaires établis par la Convention

[à compléter]

C. Lieu d'implantation

1. Examen de la question

77. Le Comité a examiné le point 5 c) de son ordre du jour à ses 2e et 3e séances plénières, les 8 et 10 février. Il était saisi du texte intégral des offres reçues de gouvernements disposés à accueillir le secrétariat de la Convention (A/AC.237/Misc.45), et d'une comparaison succincte de quatre offres détaillées, que le secrétariat intérimaire avait établie conformément aux indications fournies par les gouvernements intéressés (A/AC.237/79/Add.4).

78. À la 2e séance plénière, le 8 février, le représentant du Canada a officiellement présenté l'offre de son gouvernement d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention à Toronto, qui figurait en détail dans le document A/AC.237/Misc.45. Il a fait savoir au Comité que la ville de Toronto avait en outre proposé de verser au secrétariat des ressources supplémentaires d'un montant de 1 million de dollars canadiens par an pendant cinq ans. Ces ressources provenaient des économies que le programme de réduction de la consommation énergétique de la ville avait permis de réaliser. Un nombre limité de fonctionnaires seraient mis à la disposition du secrétariat, si celui-ci le jugeait bon, au cours des cinq premières années de son fonctionnement.

79. Le représentant de l'Allemagne, se référant à l'offre de son pays d'accueillir le secrétariat permanent à Bonn, offre décrite en détail dans le document A/AC.237/Misc.45, a souligné que les locaux seraient toujours fournis à titre gratuit, et que le montant de 3,5 millions de deutsche mark par an que son gouvernement verserait pour couvrir des dépenses spéciales pourrait également être utilisé pour financer des activités organisées en dehors du pays.

80. Le représentant de la Suisse a fait savoir au Comité que son gouvernement était prêt à porter sa contribution financière totale à au moins 4,6 millions de francs suisses par an. Il a également fait savoir au Comité que, du fait de la conclusion de l'Accord de siège entre le Gouvernement suisse et l'Organisation mondiale du commerce, il serait apporté aux privilèges des diplomates et fonctionnaires internationaux en poste à Genève un certain nombre d'améliorations qui seraient applicables au secrétariat permanent.

81. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que son pays, qui est un pays en développement, n'avait pas les moyens d'offrir des subventions ou des dons ou des facilités aux pays les moins avancés. Le Gouvernement uruguayen avait offert d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention à Montevideo en raison de son attachement aux politiques environnementales, et parce qu'il estimait que les pays en développement devraient pleinement assumer leurs responsabilités dans le domaine des changements climatiques et être des partenaires égaux sur la scène internationale.

82. Le représentant du Kenya a dit que son gouvernement avait offert d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention à Nairobi en raison de l'importance qu'il attachait à la mise en oeuvre des instruments internationaux dans le domaine de l'environnement et parce qu'il estimait qu'il serait très utile que le secrétariat soit installé au même endroit que le PNUE. Considérant toutefois les autres offres qui avaient été faites, il avait décidé de retirer la sienne.

83. Le Président a prié le représentant du Kenya de remercier son gouvernement de son offre et de lui faire savoir que le Comité appréciait vivement son désir de faire de Nairobi un centre international.

84. À la 3e séance plénière, le 10 février, le Président a présenté les conclusions du Groupe de contact sur cette question (A/AC.237/79/Add.5, sect. III). Le Groupe de contact avait recommandé au Comité de tenir compte, dans l'examen des offres présentées, de trois critères principaux : la commodité d'accès des délégations au secrétariat de la Convention; les économies que

pourrait constituer pour le budget du secrétariat sa présence dans la même ville que d'autres bureaux des Nations Unies; la contribution offerte par les gouvernements candidats, en espèces ou en nature. Les deux premiers critères joueraient en faveur de la mise en place du secrétariat de la Convention dans un centre des Nations Unies existant. Le dernier donnerait la préférence au gouvernement présentant la meilleure offre financière. Le Groupe de contact avait exprimé l'espoir que, quelle que soit la décision prise, les pays qui avaient offert d'accueillir le secrétariat auraient la possibilité d'accueillir des activités opérationnelles relatives à la Convention, ce qui permettrait de donner à ces activités la dimension régionale indispensable.

85. Au cours de la discussion qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de 10 pays. Les critères élaborés par le Groupe de contact ont été jugés acceptables. Certains représentants ont vu l'intérêt que pouvait présenter le développement de centres existants d'activité internationale, tandis que d'autres ont estimé qu'il ne fallait pas décourager la création de nouveaux centres. Quatre représentants ont dit explicitement que leurs pays préféreraient que le secrétariat soit installé à Genève, deux ont exprimé la préférence de leur pays pour Bonn et un la préférence du sien pour Toronto. Un représentant a déclaré que la décision sur cette question devrait être prise par la Conférence des parties à sa première session et qu'il ne faudrait pas essayer d'arriver à une recommandation à la session en cours. Le représentant de la Suisse a répondu à diverses questions posées au sujet de l'offre d'appui financier présentée par son pays.

[à compléter]

2. Conclusions

[à compléter]

X. EXAMEN DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE, Y COMPRIS LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES

1. Examen de la question

86. Le Comité a examiné cette question à sa 3e séance plénière, le 10 février. Le Secrétaire exécutif a présenté une note (document A/AC.237/80) contenant des informations sur les effectifs du secrétariat intérimaire pour 1995 et sur les deux fonds extrabudgétaires créés par l'Assemblée générale aux paragraphes 10 et 20 de sa résolution 45/212, à savoir le Fonds spécial de contributions volontaires pour l'appui à la participation aux sessions du Comité et le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation. Il a remercié les pays qui avaient versé des contributions à ces deux fonds, notamment ceux qui avaient versé des contributions particulièrement importantes, et a mis à jour des informations contenues dans la note.

87. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'un appui financier avait été offert aux représentants de 110 pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'une aide en vue de la participation à la onzième session et que 95 pays avaient tiré parti de cette offre. Un montant supplémentaire de 1 million de dollars des États-Unis serait nécessaire pour financer la participation des

/...

représentants de certains pays aux réunions en 1995. Sur ce total, il faudrait un montant de 300 000 dollars à titre exceptionnel pour permettre à un deuxième représentant des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement de participer à la première session de la Conférence des parties.

88. En ce qui concerne le financement du secrétariat intérimaire, le Secrétaire exécutif a indiqué que, d'ici à la fin de 1995, il faudrait des contributions nouvelles d'un montant s'élevant à environ 4,7 millions de dollars. Ceci permettrait de faire face à l'accroissement escompté du volume de travail après la première session de la Conférence des parties, notamment en ce qui concerne la fourniture de services fonctionnels aux organes subsidiaires de la Conférence, tout nouveau processus de négociation et l'examen approfondi des communications, et de couvrir le coût des réunions (dont le service technique ne serait plus assuré après la première session de la Conférence des parties) et du système d'information. Il a réaffirmé que, pour répondre aux besoins du secrétariat, il serait préférable que des contributions non assorties de conditions particulières soient versées au fonds d'affectation spéciale, plutôt que des contributions liées à des arrangements précis en matière de personnel ou destinées à financer des activités déterminées. Le Secrétaire exécutif a annoncé qu'il procédait à des consultations avec les contribuants à ce sujet. En ce qui concerne la question des effectifs, il a pris note de l'équilibre réalisé au secrétariat intérimaire, entre administrateurs originaires de pays visés à l'annexe I et administrateurs d'autres pays. Par ailleurs, le fait que la majorité des fonctionnaires ne bénéficiait d'aucune sécurité contractuelle continuait d'être préoccupant en l'absence d'un budget prévisible et convenu.

89. Des déclarations ont été faites au sujet des besoins des deux fonds par les représentants de sept États, dont l'un a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

90. En ce qui concerne le Fonds spécial de contributions volontaires, le représentant du Japon a indiqué que son pays y verserait peut-être une contribution supplémentaire. Le représentant de l'Allemagne a fait savoir que sa dernière contribution de 1994 avait pour but de permettre à un deuxième représentant des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement de participer à la première session de la Conférence des parties. Le représentant de la Suisse a déclaré que son pays avait versé une autre contribution de 100 000 francs suisses pour financer la participation des représentants de certains pays à la session en cours et à la première session de la Conférence des parties, et une contribution supplémentaire de 50 000 francs suisses pour financer la participation de représentants de pays en transition. Le représentant de l'Australie a indiqué que son pays continuait à fournir une aide aux pays insulaires en développement du Pacifique Sud pour leur permettre de participer, notamment, aux réunions se rapportant à la Convention.

91. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation, le représentant de l'Australie a indiqué que les prévisions contenues dans le document A/AC.237/80 représentaient une estimation raisonnable des ressources nécessaires pour permettre au secrétariat intérimaire de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées, compte tenu de l'augmentation attendue du volume de travail après la première session de la Conférence des parties. Il a demandé des informations au sujet du coût des

services mis à la disposition du secrétariat intérimaire en 1995. Le représentant de la France, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, a déclaré que les prévisions de dépenses du secrétariat intérimaire en 1995 étaient étroitement liées au plan général du budget du secrétariat permanent pour 1996 et 1997. Il a proposé qu'un groupe de travail ad hoc à composition non limitée soit créé au cours de la session pour étudier les prévisions de dépenses pour 1995 et faire rapport à ce sujet au Comité; le groupe de travail devrait continuer à fonctionner au cours de la première session de la Conférence des parties. Cette proposition a reçu l'appui d'autres délégations. On a noté que la question de la création d'un tel groupe de travail serait examinée au titre du point 5 b) de l'ordre du jour.

2. Conclusions

92. À sa 3e séance plénière, le 10 février, le Comité :

a) A pris note des informations présentées dans le document A/AC.237/80 et des considérations figurant aux paragraphes 12 et 13 de ce document;

b) A pris note avec satisfaction de l'appui extrabudgétaire fourni pour financer la participation aux travaux du Comité et de la première session de la Conférence des parties, ainsi que les activités du secrétariat intérimaire;

c) A demandé que des contributions supplémentaires soient versées pour permettre au secrétariat intérimaire de financer la participation à la première session de la Conférence des parties d'un deuxième représentant des parties qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ou sont des petits États insulaires en développement remplissant les conditions requises;

d) A noté que les dépenses prévues au titre des travaux du secrétariat en 1995 devraient être réexaminées dans le contexte du projet de budget pour 1996-1997;

e) A exprimé son appui aux efforts menés par les contribuants et le secrétariat intérimaire pour mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires en 1995, compte tenu du fait qu'il serait souhaitable que les contributions ne soient pas assorties de conditions particulières.

XI. DISPOSITIONS CONCERNANT LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES, Y COMPRIS L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Examen de la question

93. Le Comité a examiné cette question à sa 3e séance plénière, le 10 février 1995. Il était saisi d'une note du Secrétaire exécutif (A/AC.237/78 et Add.1 et 2) qui a été présentée par un représentant du secrétariat intérimaire. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept États, dont l'un a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. En outre, le représentant du secrétariat intérimaire a répondu à un certain nombre de questions et demandes de précisions.

94. Tous les intervenants ont appuyé les propositions contenues dans la documentation du secrétariat concernant notamment l'établissement de l'ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des parties, la participation d'organisations en qualité d'observateurs, la création d'un comité plénier de session, la participation au débat qui aura lieu au niveau ministériel et la durée des interventions. Quelques représentants ont mis l'accent sur l'importance de veiller à ce que la présence de ministres à la première session de la Conférence des parties, qui témoigne de l'appui politique dont bénéficie la Convention au niveau le plus élevé possible, soit mise à profit pour donner une nouvelle impulsion à la Convention et fournir des orientations pour l'action à mener aux niveaux national et international. À cet égard, on a mentionné la possibilité d'organiser une table ronde ministérielle et d'adopter une déclaration ministérielle lors de la première session de la Conférence des parties. Un représentant, se référant à la liste des points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des parties, a estimé qu'il ne faudrait prévoir aucune disposition explicite en vue de l'adoption d'une telle déclaration tant qu'il n'y aurait pas d'accord sur son contenu.

95. Le Secrétaire exécutif, se référant à la signature de l'accord entre le secrétariat intérimaire et le gouvernement hôte, a rendu hommage au dévouement et à l'énergie avec lesquels les autorités allemandes ont préparé la Conférence des parties. Il était sûr que tout était prêt pour assurer le succès de la Conférence. Il estimait lui aussi qu'il fallait tirer parti au maximum de la présence de ministres pour renforcer l'appui politique dont bénéficiait la Convention et sensibiliser l'opinion publique, dans les différents pays, à l'importance de la question des changements climatiques.

96. Le Président a rendu compte au Comité de l'état d'avancement de ses consultations avec les groupes régionaux au sujet de la présentation de candidatures au Bureau de la Conférence. Il a rappelé qu'à la 1re séance plénière, le représentant du Suriname, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), avait présenté des candidatures à deux postes de vice-président de la Conférence. Il avait également été informé du progrès des consultations tenues au sein d'autres groupes régionaux. Le représentant du Lesotho, au nom du Groupe africain, a présenté des candidatures à un poste de vice-président de la Conférence et au poste de président de l'organe subsidiaire de mise en oeuvre. Le représentant du Bangladesh, au nom du Groupe asiatique, a dit que les candidatures de son groupe à deux postes seraient présentées prochainement.

[à compléter]

2. Conclusions

97. À la même séance, le Comité :

a) A noté avec satisfaction qu'un accord avait été conclu entre le secrétariat intérimaire de la Convention et le Gouvernement allemand au sujet des dispositions prises pour la première session de la Conférence des parties à Berlin;

/...

b) A remercié le Gouvernement allemand des efforts qu'il déployait pour permettre à la première session de la Conférence des parties de se dérouler dans des conditions optimales et a noté avec satisfaction que le Chancelier de l'Allemagne prononcerait une allocution à la première session de la Conférence des parties, au début du débat tenu au niveau ministériel, le 5 avril;

c) A noté que, conformément à sa pratique antérieure, les chefs des organisations partenaires avaient été invités par le Secrétaire exécutif à prendre la parole à l'ouverture de la Conférence;

d) A prié le Secrétaire exécutif d'établir, en consultation avec le Président et le Bureau du Comité, un ordre du jour provisoire pour la première session de la Conférence des parties sur la base de la liste révisée contenue à l'annexe I du document A/AC.237/78, en tenant compte des résultats de la onzième session du Comité, et de préparer les annotations à l'ordre du jour provisoire;

e) A réaffirmé sa recommandation tendant à ce que les parties incluent dans leurs délégations, en fonction de leurs moyens, des spécialistes des diverses questions économiques, sociales, scientifiques et environnementales se rapportant aux objectifs de la Convention, étant donné la grande diversité des questions sur lesquelles la Conférence des parties devra se prononcer, et afin que les parties participent activement à la première session de cette instance.

98. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (A/AC.237/L.25), le Comité, à sa ... séance plénière, le .. février, a adopté la recommandation ... concernant les questions d'organisation à soumettre à la première session de la Conférence des parties, dont le texte figure dans la deuxième partie du présent rapport.

XII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA ONZIÈME SESSION

99. À la ... séance plénière, le 17 février, le Rapporteur a présenté au Comité le projet de rapport de la session (A/AC.237/L.24 et Add.1 et 2 et documents A/AC.237/WG.I/L...). Le Comité a examiné le projet de rapport et l'a adopté tel qu'il avait été modifié verbalement. Il a prié le Rapporteur, avec l'aide du secrétariat intérimaire et sous la direction du Président, d'achever le rapport, en tenant compte des débats du Comité et en apportant les modifications d'édition nécessaires.

100. Des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de ... Le Président a remercié tous les participants de leur contribution et a prononcé la clôture de la session.
